



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Apolline ARQUIER

L'An deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (23) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Coralie PERIER, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (10) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (absente), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Lilliane DENYS), Madame Sophie CANTON (pouvoir donné Sophie BELE), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné Aurélie LAPERE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Luc LECRU), Monsieur Robin DELPLANQUE (pouvoir donné à Marylène HEYE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE).

12 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION BIEN VIVRE A NEUVILLE-EN-FERRAIN

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le 1^{er} décembre 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
- Vu l'article 140 de la loi de modernisation de l'économie n°2008-76 du 4 août 2008
- Vu la délibération du conseil municipal n°8 du 2 février 2023

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité du Fonds de dotation présenté en annexe (PV du CA du 24 juin 2025).

➤ **Où l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal prend acte de la présentation.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le
17 DEC. 2025
NEUVILLE EN FERRAIN



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain

Vice-Présidente du Département du Nord

Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Fonds de dotation Bien Vivre à Neuville-en-Ferrain

Fonds de dotation régi par l'article 140 de loi n°2008-776 du 4 août 2008

11 rue Ambroise Paré, 59960 – Neuville-en-Ferrain

SIREN : 923 642 250

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24/06/2025

Le 24 juin 2025,

A 18h,

Les membres du Conseil d'administration du fonds de dotation BIEN VIVRE A NEUVILLE-EN-FERRAIN (ci-après le « *Fonds* ») se sont réunis au 55 rue des fromets 59960 Neuville-en-Ferrain sur convocation régulière de la Présidente.

Sont présents ou représentés :

La séance est présidée par Madame Marie TONNERRE-DESMET, Présidente.

Monsieur Alain Rime assure le secrétariat de la séance.

Mme Ghislaine Houel, administratrice, sont présents.

Mme Céline Aubert épouse Potereau, administratrice est absente excusée.

M. Franck Favorel, administrateur est absent excusé.

M. Olivier Smague, Commissaire aux comptes associé est présent.

Les membres présents ont signé la feuille de présence.

La Présidente de séance constate que le nombre de membres présents atteint le quorum prévu à l'article 10 des statuts et qu'en conséquence le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour du Conseil d'administration est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Résolution 1 : Approbation du rapport d'activité du premier exercice (2 mai 2023 au 31 décembre 2024).

- Résolution 2 : Approbation du rapport financier du premier exercice (2 mai 2023 au 31 décembre 2024).

- Résolution 3 : Rapport sur les vérifications spécifiques, les diligences spécifiques et audit des comptes du premier exercice comptable du 2 mai 2023 au 31 décembre 2024 par le commissaire aux comptes.

- Résolution 4 : Approbation de propositions de placement d'épargne

- Questions diverses

Madame la Présidente ouvre la séance et les discussions sur les différents points de l'ordre du jour.

- Résolution 1 : Approbation du rapport d'activité du premier exercice (2 mai 2023 au 31 décembre 2024).

M. Alain Rime présente le rapport d'activité du premier exercice du fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain du 2 mai 2023 au 31 décembre 2024.

Le rapport d'activité est joint au procès verbal (annexe 1).

Le rapport d'activité du premier exercice du fonds de dotation est adopté à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

- Résolution 2 : Approbation du rapport financier du premier exercice (2 mai 2023 au 31 décembre 2024).

M. Alain Rime présente le rapport financier du premier exercice du 2 mai 2023 au 31 décembre 2024 établi par M. Thibault Lambin, expert-comptable associé (superviseur et responsable déontologique) et M. Sébastien Meinsier, expert-comptable (pilote de la mission).

Le rapport financier est joint au rapport d'audit établi par M. Olivier Smague, commissaire aux comptes associé (annexe 2).

Le rapport financier du premier exercice (2 mai 2023 au 31 décembre 2024), mise aux voix, est adopté à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.

- Résolution 3 : Rapport sur les vérifications spécifiques, les diligences spécifiques et audit des comptes du premier exercice comptable du 2 mai 2023 au 31 décembre 2024 par le commissaire aux comptes.

M. Olivier Smague, commissaire aux comptes, livre son rapport sur les vérifications, les diligences et l'audit des comptes du premier exercice comptable du 2 mai 2023 au 31 décembre 2024.

Le rapport de M. Olivier Smague, commissaire aux comptes est joint au procès-verbal (annexe 2).

Le rapport de M. Olivier Smague, commissaire aux comptes, mise aux voix, est adopté à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.

- Résolution 4 : Apprébation de propositions de placement d'épargne

M. Alain Rime a rencontré le conseiller bancaire du crédit mutuel le 27 février 2025. Le fonds de dotation ne peut prétendre à un livret A ou un livret bleu associatif. Le conseiller propose un livret Triplex et un compte à terme comme solutions d'épargne. Nous avons inscrit dans nos statuts le caractère consommable de la dotation initiale qui peut donc être consommée pour l'accomplissement de l'objet du fonds de dotation. De ce fait, les intérêts issus des propositions d'épargne seront soumis à l'impôt à 24%. Dans le cas d'une dotation non consommable, les intérêts d'épargne ne sont pas soumis à l'impôt.

M. Alain Rime a obtenu les informations sur les avantages et inconvénients du livret triplex et du compte à terme auprès de nos conseils STC et Comexpert.

Il est donné mandat à M. Alain Rime de mettre en place des solutions d'épargne auprès du crédit mutuel.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés.

- Questions diverses

Notes sur le déroulé de la deuxième année d'exercice du 1 janvier au 31 décembre 2025 :

-2025 04 25 : Le dossier de demande d'identifiant au répertoire national des fondations (RNF) a été accepté. Nous avons reçu le numéro RNF suivant : 059-FDD-00052-02

-2025 06 17 : Le 3 mars 2025, sur le site démarches-simplifiées.fr, Alain Rime crée la déclaration de modification des statuts du fonds de dotation et modifie cette déclaration le 10 mars 2025. Cependant le dossier ne peut être envoyé en raison de l'absence de numéro d'identifiant RNF (référentiel national des fonds de dotation et fondations) en notre possession. Par conséquent, Alain Rime adresse en préfecture par voie postale le 11 mars 2025 l'ensemble des documents permettant la transmission de modification de statuts et leur inscription au JO. Ayant reçu le numéro RNF, Alain Rime finalise la déclaration de modification des statuts sur le site démarches-simplifiés.fr en date du 17 juin 2025.

-2025 06 : Au plus tard le 30 juin, Alain Rime, conformément à l'article 17 de nos statuts, dans les six mois de la clôture de l'exercice (30 juin 2025), enverra en préfecture par lettre recommandée avec AR le rapport d'activité, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes et fera une publication sur internet des comptes annuels sur le site de la direction des Journaux Officiels.

-Dons : Trois dons ont été réalisés depuis le début d'année.

-Reçus fiscaux : Au 23 juin 2025, Alain Rime a adressé tous les reçus fiscaux pour les dons perçus au premier semestre 2025.

Ces remarques mises aux voix sont adoptées à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés et seront intégrées au rapport d'activité de notre deuxième exercice

A 19h, l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente met fin au conseil d'administration.

Madame Marie Tonnerre-Desmet

Présidente

Monsieur Alain Rime

Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Tonnerre-Desmet', with a large, sweeping initial 'M'.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Rime', with a large, stylized initial 'A'.

Annexe 1

RAPPORT D'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION BIEN VIVRE A NEUVILLE-EN-FERRAIN

PREMIER EXERCICE DU 2 MAI 2023 AU 31 DECEMBRE 2024

1. Préambule

- Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain a pour objet de développer ou favoriser des activités d'intérêt général en lien avec le territoire de Neuville-en-Ferrain et en particulier de réaliser ou soutenir des actions à caractère culturel et/ou environnemental afin de promouvoir la valorisation et la protection du patrimoine neuvillois et son adaptation à la transition énergétique ; à caractère éducatif afin de valoriser le capital humain de la Commune. Dans cette perspective, le fonds de dotation de la Commune de Neuville-en-Ferrain intervenant en qualité de fonds opérationnel ou de redistribution auprès d'organismes d'intérêt général, participe à la réalisation ou au financement de projets culturels, artistiques, éducatifs et environnementaux et ce dans une approche intergénérationnelle.

- la date de déclaration est le 3 avril 2023, la date de prise d'activité est le 2 mai 2023. Le siège social est situé au 11, rue Ambroise Paré 59960 Neuville-en-Ferrain.

- le montant de la dotation de 15 000 euros a été réuni avant le 31 décembre 2024.

-le montant des ressources à la fin du premier exercice dépasse 10 000 euros ce qui impose la désignation d'un commissaire aux comptes.

- les faits marquants de la première année d'exercice du 2 mai 2023 au 31 décembre 2024 :

Recherche d'un partenaire financier dès le premier trimestre 2024 auprès des organismes bancaires présents sur notre commune, à savoir le Crédit Agricole, La Caisse d'Epargne, Le CIC et le Crédit Mutuel. Les quatre directeurs ont été rencontrés, informés de la création du fonds de dotation et invités à participer à la constitution de la dotation initiale de 15 000 euros et à l'ouverture d'un compte bancaire. Aucun de ces organismes bancaires n'a souhaité finalement participer à la constitution de la dotation initiale. Début novembre 2024, Monsieur Rime rencontre le directeur du Crédit Mutuel de Neuville-en-Ferrain pour la création d'un compte bancaire. Celui-ci est ouvert en date du quatre décembre 2024.

La constitution de la dotation initiale de 15 000 euros a pu avoir lieu grâce au soutien d'entreprises et de personnes physiques neuvilloises. Monsieur Rime a rencontré trois chefs d'entreprises, adressé des courriers signés de notre Présidente et accompagné des documents officiels de création du fonds de dotation et d'un RIB à toute une série de contacts sur Neuville-en-Ferrain. Grâce à leur générosité, nous disposons à ce jour de la dotation initiale de 15 000 euros nécessaire à l'existence du fonds de dotation Bien vivre à Neuville-en-Ferrain.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1 Conseil d'administration

- composition :

Présidente : Mme Marie Tonnerre-Desmet

Trésorier et Secrétaire : M. Alain Rime

Administrateurs : Mme Ghislaine Houel, Mme Céline Aubert épouse Potereau, M. Franck Favorel

- mention des dates de réunions et de l'ordre du jour :

Conseil d'administration du 21 décembre 2024 dont l'ordre du jour comportait :

1. Modification des statuts, article 6 : admission de nouveaux fondateurs.

2. Questions diverses :

21. Notes sur le déroulé de la première année d'exercice du 2 mai 2023 au 31 décembre 2024.

22. Activités année 2025.

Toutes les résolutions ont été approuvées à l'unanimité.

Conseil d'administration du 23 avril 2025 dont l'ordre du jour comportait :

- Résolution 1 : Proposition de rapport d'activité du premier exercice (2 mai 2023 au 31 décembre 2024).

- Résolution 2 : Désignation du commissaire aux comptes et approbation de la lettre de mission

- Résolution 3 : Désignation de l'expert-comptable et approbation de la lettre de mission

- Résolution 4 : Présentation de propositions de placement d'épargne

- Questions diverses

2.2 Comité consultatif

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain ne dispose pas de comité consultatif qui serait obligatoire si sa dotation dépassait 1 million d'euros.

2.3 Autres organes de gouvernance

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain ne dispose pas d'autres organes de gouvernance.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain n'a organisé aucune manifestation. Le fonds de dotation n'a pas de site internet et n'a aucune présence sur les réseaux sociaux.

3.2 Liste des partenaires du fonds

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain ne dispose d'aucun partenaire.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds ont consisté en l'envoi de courriers ou mails à des entreprises et des particuliers pour qu'ils participent à la constitution du montant de la dotation initiale de 15 000 euros. Le trésorier du fonds de dotation a rencontré trois chefs d'entreprises afin d'obtenir leur soutien financier pour la dotation initiale.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain n'a financé aucune action d'intérêt général.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain n'a réalisé aucune redistribution à des personnes morales.

6. Liste des avantages et ressources lorsque le fonds de dotation bénéficie de fonds provenant de l'étranger

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain n'a pas bénéficié d'avantages ou ressources provenant de l'étranger.

7. Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation bien vivre à Neuville-en-Ferrain n'a pas fait appel à la générosité du public.

8. Liste des libéralités (le nom et la qualité du donateur, le montant, le mode de paiement, la date du don, l'affectation) :

- Société SAHINLER RCS : 408 192 011, 15 000€ (quinze mille euros), virement, 10/12/2024, dotation initiale.

- M. Desbonnet Montagne Philippe, 200€ (deux cents euros), chèque, 14/12/2024, dotation initiale.

- Mme Tonnerre-Desmet Marie, 240€ (deux cent quarante euros), chèque, 19/12/2024, dotation initiale.

- M. Vanelslande Thierry, 300€ (trois cents euros), virement, 20/12/2024, dotation initiale.

- M. ou Mme Favorel Franck, 200€ (deux cents euros), virement, 21/12/2024, dotation initiale.

- M. ou Mme Denys Gérard, 200€ (deux cents euros), virement, 22/12/2024, dotation initiale.

- M. Coupé Jimmy, 100€ (cent euros), virement, 23/12/2024, dotation initiale.

- M. ou Mme Catteau Axel, 200€ (deux cents euros), virement, 24/12/2024, dotation initiale.

- M. ou Mme Rime Alain, 250€ (deux cent cinquante euros). Virement, 31/12/2024, dotation initiale.

- M. ou Mme Lecru Luc, 400€ (quatre cents euros), virement, 31/12/2024, dotation initiale.

Annexe 2

**FONDS DE DOTATION BIEN VIVRE
A NEUVILLE-EN-FERRAIN**

11 Rue Ambroise Paré

59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31/12/2024

TALENZ COMEXPERT

7 Rue Philippe Noiret | 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03 20 70 66 16 | comexpert@talenz-audit.fr

www.comexpert.talenz.fr

S.A.S. au capital de 268 150 € | SIRET 392 866 851 00067 | RCS Lille Métropole |
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts de France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Au Conseil d'Administration et aux donateurs du FONDS DE DOTATION BIEN VIVRE A NEUVILLE-EN-FERRAIN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION BIEN VIVRE A NEUVILLE-EN-FERRAIN, relatifs à l'exercice clos 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 02/05/2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels : Il s'agit du premier exercice comptable du fonds de dotation.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux donateurs.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-André-Lez-Lille, le 20 juin 2025,

COMEXPERT



Olivier SMAGUE
Commissaire aux comptes
Associé

Actif		31/12/2024		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net
Actif immobilisé	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL			
	Terrains			
	Constructions			
	Inst. techniques, mat.out. industriels			
Actif circulant	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL			
	Régies reçues par legs ou donations destinées à être cédées			
	Participations et créances rattachées			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres			
	TOTAL			
	TOTAL I			
Actif circulant	Stocks et en cours			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres			
	TOTAL			
	Valeurs mobilières de placement			
	Instruments de trésorerie			
	Disponibilités	17 090		17 090
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾			
	TOTAL II	17 090		17 090
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des emprunts IV				
Ecart de conversion Actif V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		17 090		17 090
Renvois	(1) Dont droit au bail			
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			



Passif		Au 31/12/2024	
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Resultat de l'exercice (Excédents ou Déficit)		
	Situation nette (sous-total)		
	Fonds propres consommables	15 242	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		15 242	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 848	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		1 848	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		17 090	
Notes	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



		De 02/05/2023 Au 31/12/2024 20 mois	
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1 848	
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		1 848	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 848	
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		1 848	
1. Résultat d'exploitation (I-II)			



		Du 02/05/2023 Au 31/12/2024 20 mois	
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III			
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV			
2. Résultat financier (III-IV)			
3. Résultat courant avant impôt (I+II-IV)			
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI			
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + II + V)		1 848	
Total des charges (III + IV + VI + VII + VIII)		1 848	
EXCÉDENT OU DÉFICIT			
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 17 090 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 0 Euros.

L'exercice a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 02/05/2023 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité du fonds de dotation :

Le Fonds de Dotation Bien Vivre à Neuville en Ferrain a pour vocation de développer ou favoriser des activités d'intérêt général en lien avec le territoire de Neuville en Ferrain et en particulier de réaliser ou soutenir des actions à caractère culturel et/ou environnemental afin de promouvoir la valorisation et la protection du patrimoine neuvillois et son adaptation à la transition énergétique et à caractère éducatif afin de favoriser le capital humain de la Commune.

Moyens d'action :

Pour accomplir son objet, le Fonds se propose notamment de poursuivre les moyens d'actions suivants :

- Développer tout projet et toute action en lien avec son objet
- Soutenir tout organisme d'intérêt général portant des initiatives se situant dans le prolongement de son objet ou poursuivant des buts similaires
- Organiser, participer ou soutenir l'organisation de colloques, séminaires, congrès et formations en lien avec son objet
- Sensibiliser le grand public aux actions menées et soutenues par le fonds
- Mettre en place toute communication visant à promouvoir son objet
- Développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes
- Recevoir toute donation et legs et collecter des fonds nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans son objet d'intérêt général
- Accomplir tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à l'objet ci-dessus- ou susceptible d'en faciliter la réalisation

Fondateurs :

Le Fonds est constitué par la Ville de NEUVILLE EN FERRAIN et ses mécènes fondateurs (la société SAHINLER, Mr Hidayet CINAR, Mr Thierry VANELSLANDE, Mr Axel CATTEAU et Mr Gérard DENYS).

Administration :

Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration composé de 3 à 5 membres.

Lieu d'exploitation de l'activité du fonds de dotation :

11 rue Ambroise Paré 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 17 090 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 02/05/2023 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Il s'agit du premier exercice comptable du Fonds de dotation.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 0 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 11.88 €/heure correspond à un montant de 0 euros.



AMORTISSEMENTS

Fonds dotation Bien Vivre Neuville en Ferrain

31/12/24

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis, de recherche et dévelop	Total I				
Autres d'immobilisations incorporelles	Total II				
Immobilisations corporelles					
Terrain					
Construction sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Instal. Génér., agenc. et aménag. des construc.					
Instal. techn. matériel et outill. industriels					
Instal. génér. agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)					

Cadre B		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établis, de recherche et dévelop (I)						
Autres d'immobilisations incorporelles (II)						
Immobilisations corporelles						
Terrain						
Construction sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal. Génér., agenc. et aménag. des construc.						
Instal. techn. matériel et outill. industriels						
Instal. génér. agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
	Total III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)						

MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

IMMOBILISATIONS

Fonds dotation Bien Vivre Neuville en Ferrain

31/12/24

Euros

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II		
Immobilisations corporelles			
Terrain			
Construction sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui			
Installations générales, agencem. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrain				
Construction sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Installations générales, agencem. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III			
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				

ETAT DES ECHEANCES, CREANCES ET DETTES

Fonds dotation Bien Vivre Neuville en Ferrain

31/12/24

Cadre A ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers, adhérents			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
Total			

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre B ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 848,00	1 848,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	1 848,00	1 848,00		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des fonds propres 431-5 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds propres	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0,00
Fonds propres avec droit de reprise					0,00
Ecart de réévaluation					0,00
Réserves					0,00
Report à nouveau					0,00
Excédent ou déficit de l'exercice					0,00
Situation nette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres consommables			17 090,00	1 848,00	15 242,00
Subventions d'investissement					0,00
Provisions réglementées					0,00
Total	0,00	0,00	17 090,00	1 848,00	15 242,00

CHARGES A PAYER

Fonds dotation Bien Vivre Neuville en Ferrain

31/12/24

Charges à payer	31/12/2024	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 848,00	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Charges à payer		
Total	1 848,00	

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Fonds dotation Bien Vivre Neuville en Ferrain

31/12/24

Libellé	Période		Montant		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>					
Charges d'exploitation					
Charges financières					
Charges exceptionnelles					
Total					

Libellé	Période		Montant		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>					
Produits d'exploitation					
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Total					

VENTILATION RESSOURCES EXPLOITATION

Fonds dotation Bien Vivre Neuville en Ferrain	31/12/24
---	----------

NATURE	Montant
Consommation dotation consommable	1 848

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Fonds dotation Bien Vivre Neuville en Ferrain

31/12/24

Comptes	31/12/2024	
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Pénalités et amendes		
Charges sur opérations gestion		
Charges exercices antérieurs		
Charges exceptionnelles diverses		
Total		

Comptes	31/12/2024	
<u>Produits exceptionnels</u>		
Quote part subvention investissement		
Produits exercices antérieurs		
Produits exceptionnels divers		
Total		